

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 35

présenté par

M. Cordery, Mme Le Dain, M. Arnaud Leroy, Mme Lemaire, M. Amirshahi et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 29 SEPTIES

I. – À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« Haut ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.